Perspectives chinoises

2015/3 | 2015
L'industrie du prêt-à-porter entre configurations locales et flux mondiaux

Ami ou ennemi ?

La réduction de l'espace de la société civile chinoise

Samson Yuen

Traducteur : Jérémie Béja

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7172
ISSN : 1996-4609

Éditeur
Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 15 septembre 2015
Pagination : 57-63
ISBN : 979-10-91019-16-3
ISSN : 1021-9013

Référence électronique
Samson Yuen, « Ami ou ennemi ? », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2015/3 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 28 octobre 2019. URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7172

© Tous droits réservés

Synthèse de presse du cefc

Ami ou ennemi ?

La réduction de l'espace de la société civile chinoise

SAMSON YUEN

La société civile chinoise subit d'immenses pressions. Depuis l'arrivée au pouvoir du président Xi Jinping fin 2012, les autorités chinoises ont réprimé des dizaines d'organisations de la société civile, tandis que des centaines de militants et de dissidents ont été détenus, arrêtés et condamnés à des peines de prison. Le contrôle sur le cyberespace s'est encore renforcé, et une nouvelle commission a été créée pour protéger la sécurité nationale dans un large éventail de domaines. Une campagne contre « les valeurs occidentales » a été lancée, et le terme même de « société civile » devient de plus en plus sensible lorsqu'il est utilisé dans des discussions publiques ou dans une salle de classe. Alors que la répression se poursuit, on peut se demander si le cycle *fang/shou*, modèle d'alternance de périodes de relâchement et de renforcement du contrôle qui ont permis les « réformes et l'ouverture » de la Chine des années 1980 et 1990, est toujours applicable dans la Chine de Xi, où le contrôle (*shou* 收) est désormais devenu la règle, et le relâchement (*fang* 放) l'exception. Auparavant, même s'ils étaient soumis à une surveillance d'État incessante, les groupes et les militants modérés ou menant leur action dans un domaine circonscrit, échappaient à la répression tant qu'ils s'abstenaient de proposer un programme politique. En avril 2014, un article de *The Economist* soutenait même « qu'une société civile prospère [était] en train de prendre forme » [1]. Un an plus tard, toutefois, on peut se demander si une telle observation est toujours valable.

Quelles sont les implications pour le développement de la société civile chinoise ? Cet article fait le bilan des récentes vagues de répression et des nouvelles restrictions imposées à la société civile, et soutient que ces mesures sont en train de réduire l'espace qui permet aux ONG et aux militants modérés et réformistes de négocier leur survie. Il montre également que la répression ciblée d'activistes et de groupes de la société civile est en train de se transformer en une restriction plus systématique des ONG, qu'elles soient chinoises ou étrangères. Bien qu'il soit peu probable que la société civile disparaisse étant donné sa ténacité et sa capacité à s'adapter aux nouvelles contraintes qui lui sont imposées, l'optimisme n'est guère de mise pour les années à venir.

Une répression endémique de la société civile

Au début de l'accession à la présidence chinoise de Xi Jinping, les spécialistes de la Chine se sont demandé s'il était un réformateur libéral. Le débat a toutefois été bref et les doutes vite dissipés. Alors que Xi Jinping lançait une campagne généralisée contre la corruption qui visait à la fois les « tigres » et les « mouches », la succession de chutes de cadres de haut rang n'a pas offert d'espace propice à la critique publique du gouvernement ou à un épanouissement de la société civile. Xi en a plutôt profité pour exclure toute réforme politique, pour enjoindre aux cadres de respecter la direction centrale du Parti, et pour raviver la « ligne de masse » comme alternative maoïste à la démocratie afin de reconstruire la légitimité du Parti au sein des masses [2]. Il a également mis en garde contre les valeurs occidentales qui constituent une menace idéologique pour la Chine, désignant expressément sept concepts à bannir de toute discussion publique, parmi lesquels les valeurs universelles, la liberté d'expression et la société civile [3]. Au niveau institutionnel, le gouvernement Xi a créé au moins deux instances gouvernementales investies de pouvoirs élargis sur la société civile. La Commission de sécurité nationale, établie début 2014, a été chargée de coordonner une série de missions portant sur les questions de sécurité nationale et d'élaborer des politiques publiques sur le sujet, en donnant une importance fondamentale à la sauvegarde de la sécurité de l'État. Parallèlement, un nouvel organe de régulation de l'Internet, l'Administration chinoise du cyberespace, s'est vu conférer des pouvoirs étendus pour défendre la cybersécurité contre les menaces intérieures et extérieures.

Dans ce contexte de restriction de l'espace politique et idéologique, les vagues de répression contre les organisations de la société civile et les militants n'ont rien de surprenant. Plusieurs militants et leaders d'opinion ont été détenus et arrêtés dès 2013, le plus célèbre étant Xu Zhiyong, avocat défenseur des droits et fondateur du Mouvement des Nouveaux Citoyens (*xin gongmin yundong* 新公民运动), placé en résidence surveillée en avril 2013. Alors que Xu était condamné à quatre ans de prison pour « troubles à l'ordre public » au début de l'année 2014, la répression à l'encontre de militants ne faiblissait pas, et allait même jusqu'à se durcir. En mai 2014, à l'issue d'un séminaire à huis clos organisé pour commémorer le 25ème anniversaire du 4-Juin, au moins 12 des 16 participants, un groupe constitué d'intellectuels et de militants, ont été détenus [4]. Bien que la plupart d'entre

1. « Beneath the glacier », *The Economist*, 12 avril 2014, www.economist.com/news/china/21600747-spite-political-clampdown-flourishing-civil-society-taking-hold-beneath-glacier (consulté le 19 juillet 2015).
2. Angela Meng, « Xi Jinping rules out Western-style political reform for China », *South China Morning Post*, 6 septembre 2014, www.scmp.com/news/china/article/1586307/xi-jinping-rules-out-western-style-political-reform-china (consulté le 19 juin 2015) ; Sebastian Veg, « China's Political Spectrum under Xi Jinping », *The Diplomat*, 11 août 2014, http://thediplomat.com/2014/08/chinas-political-spectrum-under-xi-jinping (consulté le 19 juin 2015).
3. Chris Buckley, « China Warns Officials Against "Dangerous" Western Values », *The New York Times*, 13 mai 2013, www.nytimes.com/2013/05/14/world/asia/chinese-leaders-warn-of-dangerous-western-values.html (consulté le 19 juin 2015).
4. Malcolm Moore, « China detains series of dissidents ahead of 25th anniversary of Tiananmen massacre », *The Telegraph*, 6 mai 2014, www.telegraph.co.uk/news/worldnews/asia/china/10809825/China-detains-series-of-dissidents-ahead-of-25th-anniversary-of-Tiananmen-massacre.html (consulté le 19 juin 2015).

eux aient été rapidement relâchés, Pu Zhiqiang, avocat de défense des droits lui aussi, est toujours incarcéré à ce jour, et a été formellement inculpé d'incitation à la haine ethnique et de « troubles à l'ordre public » en mai 2015 [5]. Un autre avocat de défense des droits, Tang Jingling, un militant qui combat la corruption et l'expropriation, a été enlevé à son domicile de Canton à l'approche de l'anniversaire du 4-Juin, et par la suite accusé « d'incitation à la subversion » [6]. La journaliste Gao Yu, âgée de 71 ans, a été placée en détention criminelle, accusée d'avoir divulgué des secrets d'État sur un site d'informations étranger, puis condamnée à sept ans de prison. En septembre 2014, Ilham Tohti, intellectuel ouïghour et ardent défenseur des droits des minorités détenu depuis janvier 2014, a été reconnu coupable de séparatisme et condamné à la prison à perpétuité, la peine la plus lourde infligée à un défenseur des droits jusqu'ici [7]. Par la suite, en octobre, des douzaines de Chinois du continent ont été détenus pour avoir soutenu le mouvement *Occupy* à Hong Kong [8]. Le champ de la répression de la société civile s'est étendu au-delà des militants individuels, pour cibler les organisations citoyennes. Le Transition Institute, un think-tank modéré engagé dans le plaidoyer pour la défense des droits, a été fermé par les autorités en juillet 2013. Son co-fondateur, Guo Yushan, qui a aidé le militant aveugle Chen Guangcheng à s'échapper de sa résidence surveillée, est détenu depuis octobre 2014 pour avoir « provoqué des troubles ». Le réseau de bibliothèques rurales Liren, dont le but était de donner un accès gratuit aux livres aux enfants de régions défavorisées, a également été visé par la répression. L'ONG a annoncé en septembre 2014 qu'elle fermerait ses antennes dans toute la Chine, suite à la multiplication des inspections et des mesures répressives des autorités locales [9].

Les points communs entre ces cas de répression sont l'engagement des accusés dans certains domaines de la protection des droits civiques (*weiquan* 维权) et la participation d'intellectuels libéraux ou de militants réformateurs. Le mouvement *weiquan*, apparu autour de 2003, est une cible régulière de la répression, de la part des autorités centrales comme des autorités locales. Toutefois, dans le cadre de la répression endémique actuellement en cours sous le gouvernement Xi, même l'engagement citoyen modéré, dépolitisé et réformateur de nombreuses organisations qui, pour leur survie, s'abstiennent d'afficher le moindre objectif politique ou intention de renverser le Parti communiste, est aujourd'hui dans l'impasse.

Dans un article de 2012 analysant les relations entre ONG et gouvernement, Wu Fengshi et Chan Kin-man utilisent le concept de « contrôle gradué » (*fenlei guanzhi* 分类管治) pour décrire l'approche différenciée que l'État adopte vis-à-vis de trois types d'ONG : les ONG prestataires de services, les ONG qui sont à la fois prestataires de services et mènent des activités de plaidoyer dans des domaines réputés non sensibles, et les ONG engagées dans les domaines politique/religieux/ethnique et autres domaines sensibles [10].

Les auteurs soutiennent que si les ONG de la deuxième catégorie ont été plus étroitement surveillées par la sécurité publique que celles de la première, elles ont néanmoins bénéficié d'un espace vital significatif et, contrairement à celles de la troisième catégorie, n'ont pas fait l'objet d'une répression incessante. Mais à l'heure où Pékin resserre son étau sur la société civile, il se peut que l'espace de ces ONG intermédiaires soit, lui aussi, en train de disparaître, et que la politique de « contrôle gradué », qui a permis l'émergence d'une certaine flexibilité, laisse progressivement la place à une approche fondée sur la dichotomie ami-ennemi. Un exemple caractéristique de ce phénomène est le Sunflower Women Workers' Centre (*Xiangyanghua nügong huodong zhongxin* 向阳花女工活动中心) de Panyu, dans la province du Guangdong : une ONG locale qui organise des loisirs pour les travailleuses migrantes et s'engage parfois dans la défense des droits. Bien qu'à l'époque de son enregistrement, en 2012, elle ait bénéficié du soutien des autorités pour la promotion de services à la population migrante, elle a depuis été harcelée de façon répétée par des voyous, sommée de déménager par ses propriétaires successifs et, plus récemment, menacée de fermeture par des cadres locaux [11].

La répression des ONG est renforcée par la façon dont les appareils bureaucratiques locaux mettent en œuvre leur mission de maintien de la stabilité. Comme le souligne Zeng Jinyan, militante basée à Hong Kong, l'affaire Guo Yushan a montré que les missions de « maintien de la stabilité [...] sont désormais dépolitisées, opérationnalisées, banalisées et marchandisées », surtout pour la nouvelle génération de policiers de la sécurité d'État. Elle attribue ce problème à l'obligation de résultats imposée aux autorités locales :

> Au lieu de trouver des solutions à des problèmes sociaux réels, cette bureaucratie axée sur le résultat oriente uniquement son action sur la répression, perçue comme « la solution la plus rapide ». Guidé par cette nouvelle méthodologie, l'appareil de la sécurité d'État n'a aucune incitation à établir une distinction entre le contenu et la nature du travail des différents types de militants, leurs caractéristiques individuelles, la menace qu'ils représentent pour le régime ou le degré de coopération qu'ils entretiennent avec l'État. La police ne s'interroge pas davantage sur l'impact de son action répressive sur la performance du gouvernement et son image publique. Cette nouvelle méthodologie a transformé les militants des droits de l'homme en objets standardisés [12].

Ainsi, même les ONG et les militants pragmatiques et réformateurs sont devenus des cibles d'une répression indiscriminée. Dans le cas de Liren, la logique de répression semble moins claire puisque les bibliothèques rurales ne

5. Emma Graham-Harrison, « Activist lawyer who defended Ai Weiwei charged with "provoking trouble" », *The Guardian*, 15 mai 2015, www.theguardian.com/world/2015/may/15/lawyer-pu-zhiqiang-ai-weiwei-charged-provoking-trouble-china (consulté le 19 juin 2015).
6. « Rights lawyer Tang Jingling detained ahead of Tiananmen anniversary », *South China Morning Post*, 16 mai 2014, www.scmp.com/news/china/article/1513444/rights-lawyer-tang-jingling-detained-and-his-home-raided-ahead-tiananmen (consulté le 19 juin 2015).
7. Laura Zhou, « Life in jail: Unusually harsh sentence for Uygur scholar Ilham Tohti for inciting separatism », *South China Morning Post*, 23 septembre 2014, www.scmp.com/article/1598567/ilham-toht-sentenced-life-prison-pushing-uygur-independence?page=all (consulté le 19 juin 2015).
8. Andrew Jacobs, « Chinese Authorities Make Arrests in Attempt to Prevent Pro-Democracy Campaigns on Mainland », *The New York Times*, 9 octobre 2014, www.nytimes.com/2014/10/10/world/asia/chinese-authorities-make-arrests-in-attempt-to-prevent-pro-democracy-campaigns-on-the-mainland.html (consulté le 20 juin 2015).
9. Vanessa Piao, « Rural Library Chain Closes, Citing "Tremendous Pressure" », *The New York Times Sinosphere Blog*, 22 septembre 2014, http://sinosphere.blogs.nytimes.com/2014/09/22/rural-library-chain-closes-citing-tremendous-pressure (consulté le 20 juin 2015) ; Song Zhibiao, « Chinese Government Moves to Limit and Eliminate Public Service NGOs: The Case of Liren Rural Libraries », *China Change*, 17 novembre 2014, http://chinachange.org/2014/11/17/chinese-government-moves-to-limit-and-eliminate-public-service-ngos-the-case-of-liren-rural-libraries (consulté le 19 juin 2015).
10. Fengshi Wu et Kin-man Chan, « Contrôle gradué : l'évolution des relations entre gouvernement et organisations non gouvernementales », *Perspectives chinoises*, n° 2012/3, p. 9-18.
11. Xiangyanghua nügong zhongxin (Sunflower Women Workers' Centre), « "Zisha" huo "tasha": nü gong gongyi jigou yao xuanze yizhong sifa » (Suicide ou meurtre : une ONG de travailleuses migrantes doit choisir une façon de mourir), 27 juin 2015, http://mp.weixin.qq.com/s?__biz=MzIxOTAwNzk0MQ==&mid=213166659&idx=1&sn=7dc1eb419e3fc16c09cf9e9836614cfa&scene=5#rd (consulté le 2 juillet 2015).
12. Zeng Jinyan, « Guo Yushan and the predicament of NGOs in China », *Probe International*, 21 mai 2015, http://journal.probeinternational.org/2015/05/21/guo-yushan-and-the-predicament-of-ngos-in-china (consulté le 4 juillet 2015).

relèvent *a priori* pas d'un domaine sensible ; il se peut néanmoins que les autorités aient été alarmées par l'importance de la couverture géographique de l'ONG jusque dans les régions les plus reculées du pays. Comme le suggère la conclusion de Gary King sur le contrôle de l'Internet en Chine, la logique de la censure ou du maintien de la stabilité ne tient pas au contenu d'une action donnée, mais plutôt à sa portée et à son potentiel de mobilisation [13].

La fin du militantisme spécialisé : un bilan

L'environnement

La défense de l'environnement a longtemps bénéficié d'une indulgence relative, tant qu'elle s'exprimait dans un cadre bien défini. Toutefois, bien qu'un documentaire récent ait bénéficié d'une occasion pour ouvrir le débat à l'approche de la tenue annuelle des « deux assemblées » (*lianghui* 两会), il a été bloqué lorsqu'il est devenu trop populaire. Intitulé « Sous le dôme » (*Qiongding zhixia* 穹顶之下), ce documentaire de 103 minutes produit par l'ancienne présentatrice de CCTV Chai Jing, a été mis en ligne le 28 février 2015. Présenté à la manière des conférences TED, il démontre à partir d'une grande variété de séquences vidéo, de données scientifiques et d'entretiens avec des chercheurs et des représentants gouvernementaux que le recours massif aux combustibles fossiles et l'absence de contrôle gouvernemental constituent les causes premières de la lourde chape de pollution qui pèse sur la Chine. Bien que le film n'attaque pas le système politique chinois dans son ensemble, il attire l'attention sur le rôle des compagnies pétrolières d'État dans la fixation de normes laxistes d'émission des combustibles fossiles et appelle le gouvernement à réagir pour sanctionner les pollueurs et améliorer la qualité de l'air. Dans les trois jours qui ont suivi sa diffusion, le film a été visionné plus de 150 millions de fois sur les grands portails vidéo chinois tels que Tencent et Youku, et a généré 280 millions de messages sur le site de microblogging Sina Weibo [14].

Son succès phénoménal a offert aux citoyens ordinaires une occasion aussi rare que soudaine de débattre et de formuler leurs griefs sur un sujet sensible, longtemps resté tabou dans le pays [15]. Le documentaire a même été soutenu par les médias officiels, puisque le *Quotidien du peuple* a re-posté le film avec une interview de Chai Jing au lendemain de sa sortie, tandis que Chen Jining, le nouveau ministre de l'Environnement, saluait un film « digne d'admiration » [16]. Cet appui inhabituel venu de hauts fonctionnaires, ainsi que l'accès de Chai Jing aux élites politiques dans le film, en ont conduit certains à se demander s'il ne s'agissait pas en réalité d'un effort coordonné de certaines factions politiques pour s'attaquer à leurs ennemis. D'autres ont jugé le film de Chai Jing trop convenu, parce qu'il escamotait les facteurs politiques et sociaux les plus importants en réduisant le problème de la pollution atmosphérique à de simples facteurs économiques et technologiques [17]. Quoi qu'il en soit, cette ouverture a été de courte durée. La diffusion fulgurante du film et la quantité de discussions qu'il a suscitées a poussé les responsables de la propagande à ordonner l'arrêt de sa couverture médiatique, y compris l'interview de Chai avec le *Quotidien du peuple*, et le retrait du film de tous les portails vidéo. Depuis, les mots-clés en lien avec le film sont bloqués sur les services de microblogging.

Droits des femmes et santé publique

Pour évoquer un autre domaine où le discours militant a toujours recoupé le discours officiel, au moins dix féministes ont été arrêtées à l'approche de la Journée internationale de la femme du 8 mars. Ces arrestations semblaient à l'origine cibler une campagne nationale contre le harcèlement sexuel dans les transports publics, les féministes ayant prévu ce jour-là de distribuer des prospectus et de coller des autocollants dans les transports en commun [18]. À l'inverse des vagues de répression précédentes où les arrestations visaient des organisations ou des individus particuliers, il s'agissait cette fois-ci d'une action coordonnée contre un réseau de militants présent dans tout le pays. La plupart des féministes ont été relâchées après avoir été interrogées, mais cinq sont restées en détention dans trois villes chinoises – Pékin, Hangzhou et Canton. Ces arrestations ont attiré beaucoup d'attention. Plusieurs gouvernements étrangers et organisations de défense des droits de l'homme ont appelé à la libération des femmes, et une campagne #FreeTheFive a été lancée sur les réseaux sociaux pour solliciter le soutien de l'opinion internationale. Les militantes détenues ont également bénéficié de soutiens en Chine, où des universitaires se sont fait l'écho de leur cause et des étudiants ont signé des pétitions demandant leur libération immédiate.

Étant donné que le militantisme féministe ou anti-discriminations n'a pas de motivation politique manifeste et a longtemps été toléré par les autorités dans le passé, cette vague de répression est apparue comme une décision curieuse. Une militante féministe pense qu'elle n'était pas liée à l'action prévue, mais qu'elle traduisait plutôt la volonté du gouvernement de réprimer une série d'actions antérieures qui avaient attiré l'attention du public et qui, de ce fait, justifiait une répression gouvernementale [19]. D'autres ont affirmé que les représentants de la sécurité publique se sont inquiétés de « leur usage habile des réseaux sociaux pour mobiliser des bénévoles, de leurs liens avec des organisations étrangères et de la créativité de leurs manifestations et *flash mobs* qui recevaient une couverture positive des médias chinois » et qui ont abouti à des résultats concrets, dont un projet de loi historique sur la violence domestique [20].

Toutefois, alors que les cinq féministes étaient toujours en détention, la perquisition menée dans le bureau pékinois de Yirenping (益仁平, une célèbre ONG de santé publique et de lutte contre les discriminations, qui défend

13. Gary King, Jennifer Pan et Margaret E. Roberts, « How censorship in China allows government criticism but silences collective expression », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 2, 2013, p. 326-343.
14. Mark Tran, « Phenomenal success for new film that criticises China's environmental policy », *The Guardian*, 2 mars 2015, www.theguardian.com/world/2015/mar/02/china-environmental-policy-documentary-under-the-dome-chai-jing-video (consulté le 25 juin 2015).
15. Tang Yinghong, « Chai Jing de wumai yanjiang shipin weishenme neng chuangzao chu xianxiang ji chuanbo jilu » (Pourquoi le documentaire de Chai Jing peut-il établir un record phénoménal ?), https://mp.weixin.qq.com/s?__biz=MjM5NzYzNzI5NA==&mid=203546256&idx=1&sn=9a7a3c7e980b371a3b74a899b73850d7&scene=2&from=timeline&isappinstalled=0&key=8ea74966bf01cfb6dbf6006382d77605578ae19d7554e9c8ad2aea8e9197b51413e6089ae7f84c9456d280d527c31375&ascene=2&uin=NjUwNjg5NjI0&devicetype=iPhone+OS8.1.3&version=16010112&fontScale=100&pass_ticket=RcEPO5PgN6NIHII7dBZnCHkIzaGhmcYJB9uAuVU30srI3NMxeWn6XFhrSjcgIJBg (consulté le 4 juillet 2015).
16. Gabriel Wildau, « Smog film captivates Chinese internet », *Financial Times*, 2 mars 2015, www.ft.com/intl/cms/s/0/de190a92-c0b0-11e4-876d-00144feab7de.html#axzz3e34GDfDh (consulté le 25 juin 2015).
17. Tang Yinghong, « Chai Jing de wumai yanjiang shipin weishenme neng chuangzao chu xianxiang ji chuanbo jilu » (Pourquoi le documentaire de Chai Jing peut-il établir un record phénoménal ?), *art. cit.*
18. « China detains feminist activists over International Women's Day », *The Guardian*, 9 mars 2015, www.theguardian.com/world/2015/mar/09/china-detains-feminist-activists-over-international-womens-day (consulté le 6 juillet 2015).
19. « Gender War & Social Stability in Xi's China: Interview with a Friend of the Women's Day Five », *Chuang*, 18 mars 2015, http://chuangcn.org/2015/03/gender-war-social-stability-in-xis-china-interview-with-a-friend-of-the-womens-day-five-1st-half (consulté le 4 juillet 2015).
20. Andrew Jacobs, « Taking Feminist Battle to China's Streets, and Landing in Jail », *The New York Times*, 5 avril 2015, www.nytimes.com/2015/04/06/world/asia/chinese-womens-rights-activists-fall-afoul-of-officials.html (consulté le 25 juin 2015).

l'égalité des sexes et utilise souvent l'action en justice pour combattre les discriminations), a montré qu'en fin de compte, la répression ne visait pas exclusivement le militantisme féministe. Comme le déclarait Lu Jun, co-fondateur de Yirenping, dans un communiqué, il semblerait que l'opération coup de poing contre Yirenping soit liée au soutien de l'ONG à la cause féministe et à une série de performances artistiques depuis 2012 [21].

Wang Zheng, universitaire chinoise travaillant sur les questions de genre, pense toutefois que la véritable cible des vagues de répression était bien Yirenping plutôt que les féministes. « Les autorités craignent sans doute de faire trop de remous en arrêtant le directeur de Yirenping, et elles ont donc arrêté ces jeunes femmes pour faire passer le message » [22], confiait-elle dans une interview. Dans un entretien avec le *China Digital Times*, Lu Jun affirmait toutefois qu'il n'était pas clair que l'arrestation des cinq féministes visait Yirenping, mais qu'il était sûr que son ONG n'était pas la seule cible de la répression [23]. Quelle que soit la cible des autorités, le raid spectaculaire contre Yirenping, qui s'est produit alors que le Comité international olympique étudiait la candidature de Pékin pour les Jeux olympiques d'hiver de 2022 [24], montre que le gouvernement a soit décidé d'ignorer les réactions internationales, soit sous-estimé l'impact de son action. Sous la pression des appels internationaux, les autorités chinoises ont finalement relâché les cinq militantes au bout de plus d'un mois de détention, juste avant la date à laquelle elles auraient dû formuler des accusations officielles [25]. Elles ne sont cependant qu'en liberté conditionnelle et le gouvernement maintient une position ferme vis-à-vis de Yirenping. Non seulement le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré en public à la mi-avril que l'ONG « a violé la loi et sera punie », mais les forces de sécurité ont continué à réprimer des militants liés à l'ONG. Début juin 2015, Guo Bin et Yang Zhanqing, deux militants des droits de l'homme anciens employés de Yirenping, ont été accusés d'« activités commerciales illégales » et détenus respectivement à Shenzhen et à Huizhou [26].

Les avocats

Tandis que Guo et Yang étaient libérés après un mois de détention, les organes de sécurité publique ont lancé une autre grande vague de répression contre des militants – en l'occurrence des avocats des droits de l'homme. Elle a commencé le 9 juillet, a duré plusieurs jours, et a touché près de 200 militants et avocats qui ont été détenus ou interrogés par la police, ou se sont cachés [27]. Le cabinet Fengrui de Pékin (Beijing Fengrui Lawfirm), un cabinet spécialisé dans les affaires de défense des droits, était au cœur de l'opération puisque au moins cinq de ses employés, dont trois célèbres avocats des droits de l'homme, ont été emmenés par la police ou ont disparu. Le cabinet est l'ancien employeur de Wu Gan, un militant surnommé « Boucher super vulgaire » (*chaoji disu tufu* 超级低俗屠夫), accusé d'« incitation à la subversion ». On pense que Wu a été visé pour avoir dénoncé publiquement l'Incident de Qing'an, en mai 2015, où un jeune homme a été tué par un policier. Cet épisode a soulevé un vaste débat public qui a débouché sur une demande d'enquête indépendante, et une pétition signée par plus de 700 avocats exigeant la libération de six de leurs confrères détenus à Qing'an [28]. Le 11 juillet, le ministère de la Sécurité publique a publié un communiqué accusant le groupe, mené par le cabinet Fengrui, qualifié d'« organisation criminelle », de porter atteinte à l'ordre public et de chercher à tirer profit de la situation en engageant illégalement des manifestants et en influençant les décisions des tribunaux au nom de « la défense de la justice et de l'intérêt public » [29]. Le *Quotidien du peuple* a également publié un long compte rendu dans lequel il détaille ces allégations, alors que deux employés de Fengrui faisaient leurs aveux sur la télévision d'État CCTV, reconnaissant avoir été payés et avoir acheté d'autres personnes pour faire du battage médiatique autour d'affaires sensibles. Tout comme l'arrestation des féministes, la campagne de répression des avocats s'est également déployée à l'échelle nationale. Mais dans la mesure où elle ciblait près de 200 personnes d'un bout à l'autre de la Chine, elle s'est distinguée par son ampleur sans précédent. Il semblerait s'agir d'une opération plus concertée et plus médiatisée que les précédentes, les arrestations ayant immédiatement été suivies d'une campagne médiatique pour associer les détenus à une « organisation criminelle ».

Les restrictions légales contre les ONG étrangères

Tandis que la répression *ad hoc* contre les militants et les organisations de la société civile se poursuit, des signes laissent penser qu'un contrôle plus généralisé de la société civile est en train d'apparaître. En décembre 2014, le gouvernement chinois a proposé une nouvelle loi, visant à encadrer les ONG étrangères en Chine. Le projet de loi sur la gestion des ONG étrangères a été soumis à l'Assemblée nationale populaire en même temps qu'un autre sur la sécurité nationale, au moment même où le président Xi appelait à la promotion de l'État de droit [30]. Ce projet de loi, composé de neuf chapitres et de 67 articles à l'issue de la seconde lecture, fixe les procédures que les organisations à but non lucratif basées à l'étranger devront suivre pour s'enregistrer formellement auprès des autorités et mener des activités en Chine. Ce texte s'inscrit dans une tendance récente initiée par des pays tels que l'Inde ou la Russie, qui ont promulgué des lois visant à limiter le financement étranger des ONG, en partie pour prévenir d'éventuelles me-

21. Lu Jun, « Anti-Discrimination NGO Beijing Yirenping Center searched by "policemen" while advocating for the release of five feminist activists », *Beijing Yirenping Center*, 25 mars 2015, http://chinaaidsgroup.blogspot.hk/2015/04/china-aids8208-many-more-women-face.html (consulté le 25 juin 2015). Lu Jun était en visite aux États-Unis au début de la répression et il y reste pour l'instant.
22. « Detention of Five Chinese Feminist Activists at the Juncture of Beijing +20 – An Interview with Gender Scholar Wang Zheng », *China Change*, 11 avril 2015, http://chinachange.org/2015/04/12/detention-of-five-chinese-feminist-activists-at-the-juncture-of-beijing20-an-interview-with-professor-wang-zheng (consulté le 25 juin 2015).
23. « Lu Jun: One More Law Won't Make Us Helpless », *China Digital Times*, 16 juillet 2015, http://chinadigitaltimes.net/2015/07/lu-jun-one-more-law-wont-make-us-helpless (consulté le 19 juillet 2015).
24. William Wan, « China raids NGO offices in latest sign of crackdown on dissent », *The Washington Post*, 26 mars 2015, www.washingtonpost.com/world/china-raids-ngo-offices-in-latest-sign-of-crackdown-on-dissent/2015/03/26/4badeaac-d3b0-11e4-ab77-9646eea6a4c7_story.html (consulté le 4 juillet 2015).
25. « Chinese police release feminist activists », *The Guardian*, 13 avril 2015, www.theguardian.com/world/2015/apr/13/chinese-police-free-three-of-five-feminist-activists (consulté le 6 juillet 2015).
26. Tom Philips, « Fears of new crackdown as China holds two former members of rights group », *The Guardian*, 15 juin 2015, www.theguardian.com/world/2015/jun/15/china-detains-two-former-members-of-human-rights-group-guo-bin-yang-zhanqing (consulté le 25 juin 2015).
27. Chris Buckley, « Chinese Authorities Detain and Denounce Rights Lawyers », *The New York Times*, 11 juillet 2015, www.nytimes.com/2015/07/12/world/asia/china-arrests-human-rights-lawyers-zhou-shifeng.html?ref=asia (consulté le 16 juillet 2015).
28. Verna Yu, « Formal arrest of Chinese activist "Super Vulgar Butcher" for "inciting subversion" approved », *South China Morning Post*, 4 juillet 2015, www.scmp.com/news/china/society/article/1832597/chinese-online-activist-super-vulgar-butcher-set-formal-arrest (consulté le 16 juillet 2015).
29. « China apprehends suspected paid protest organizers », *Xinhua*, 12 juillet 2015, http://news.xinhuanet.com/english/2015-07/12/c_134405003.htm (consulté le 16 juillet 2015).
30. « Xi calls for rule of law, deepening reforms », *Xinhua*, 27 octobre 2014, http://news.xinhuanet.com/english/china/2014-10/27/c_133746407.htm (consulté le 25 juin 2015).

naces étrangères contre la sécurité nationale [31]. La loi chinoise poursuit un but analogue. Elle place les ONG étrangères présentes en Chine où même y conduisant des activités temporaires sous un contrôle renforcé de l'État. Les ONG doivent être parrainées par une unité de supervision professionnelle (USP) agréée par le gouvernement et s'enregistrer auprès d'un organisme de gestion des enregistrements (OGE), par exemple le bureau de la Sécurité publique local, avant de pouvoir mener des activités en Chine. Les activités d'une durée de moins d'un an doivent en outre obtenir un permis d'activité temporaire délivré par l'USP, des organismes étatiques ou des partenaires chinois agréés par les autorités en charge de la sécurité publique. Ces nécessités d'enregistrement et de tutelle ressemblent dans une certaine mesure au système de double enregistrement qui s'applique aux ONG locales mais qui a été progressivement aboli ces dernières années, favorisant leur essor. À l'inverse, le nouveau projet de loi semble marquer un retour en arrière pour leurs homologues étrangères.

Cette loi, qui sera promulguée de façon imminente, pose au moins quelques problèmes qui méritent d'être soulignés. Le premier est son champ d'action étendu et illimité. Le terme « étranger », ou *jingwai* 境外, signifie ici hors juridiction et ne se limite pas aux pays étrangers, mais inclut également les zones avec des statuts spéciaux ou controversés comme Hong Kong, Macao et Taiwan. Le terme « ONG », ou *fei zhengfu zuzhi* 非政府组织, est défini de manière très large comme « organisation non gouvernementale à but non lucratif », ce qui signifie que même les universités, les associations professionnelles et les groupes d'intérêts sont concernées par la loi. De plus, bien que la loi s'applique à leurs « activités », ou *huodong* 活动, sur le territoire chinois, ce terme n'est pas défini, ce qui lui permet en réalité d'inclure n'importe quoi. Le deuxième est que le manque de précision dans la définition de ces termes va déboucher sur des interprétations juridiques à géométrie variable et permettre aux autorités d'utiliser leurs pouvoirs discrétionnaires. Par exemple, l'article 59 énumère de nombreuses situations, telles que la « subversion du pouvoir de l'État », l'« atteinte à l'harmonie ethnique », les « activités séparatistes », l'« incitation à la résistance contre l'application de lois de l'État ou de réglementations administratives », l'« obtention de secrets d'État ou de renseignements » et toute « autre activité qui met la sécurité de l'État en danger ou porte atteinte à l'intérêt national ou public ». Dans toutes ces situations, l'enregistrement des ONG étrangères peut être révoqué et le responsable de l'organisation détenu. Tandis que ces accusations couvrent un large pan d'infractions potentielles, la dernière inclut tout ce que les autorités peuvent interpréter comme faisant partie de « l'intérêt national et de l'intérêt public ». Le troisième problème tient au transfert de compétences du ministère des Affaires civiles à celui de la Sécurité publique pour l'enregistrement des ONG. Ce changement ne se limite pas à élargir le champ de la politique de maintien de la stabilité (*weiwen* 维稳) et la compétence des organes de sécurité publique, mais donne pratiquement les pleins pouvoirs à la police, qui pourra perquisitionner les bureaux de représentation des ONG, saisir du matériel et détenir leurs représentants, le tout sans mandat. Par ailleurs, cela réduit également la zone grise dans laquelle les autorités laissaient tacitement les ONG étrangères agir, zone grise dont l'existence était en partie rendue possible par l'absence de dispositions juridiques en la matière [32]. Avec la promulgation d'une loi formelle, cet espace de tolérance va se réduire de façon officielle.

Quatrièmement, la nécessité d'un double enregistrement crée non seulement de multiples niveaux d'autorité dont les attributions se recoupent, mais aussi de nouvelles contraintes administratives qui alourdissent le fardeau qui pèse sur les ONG. Les articles 24 et 27 exigent respectivement que les ONG étrangères soumettent tous les ans un plan d'activité et un rapport à la fois à l'USP et à l'OGE, mais ne précisent pas le niveau de détails requis ou le degré de flexibilité autorisé. S'il est nécessaire d'inclure toutes les activités dans le plan, la flexibilité nécessaire aux ONG pour répondre aux situations d'urgence ou pour profiter d'occasions uniques sera limitée, sans parler du travail administratif supplémentaire qu'elles devront fournir. Les articles 26 et 27 limitent les sources de financement et leur utilisation, interdisant aux ONG de lever des fonds et d'accepter des dons sur le territoire chinois et leur imposant d'utiliser des fonds placés sur des comptes bancaires enregistrés, ou sur les comptes de leur partenaire chinois si elles travaillent avec des permis temporaires. Les articles 32 à 35 fixent les dispositions relatives au personnel, selon lesquelles les ONG étrangères ne peuvent pas développer de système d'adhésion de membres et doivent passer par un organisme intermédiaire de gestion pour recruter des employés et des bénévoles chinois. Tandis que ces règles accordent de larges pouvoirs et une grande latitude à l'USP et aux organes de sécurité publique et les autorisent à surveiller et à influencer la façon dont les ONG gèrent leurs activités, attribuent leurs subventions, ou gèrent leur personnel, les articles 45 à 51 accordent également à ces organes un accès illimité à leurs locaux, leurs ordinateurs et leurs comptes bancaires. La violation de la loi, dont l'évaluation relève uniquement des organes de sécurité et ne nécessite pas de décision de justice, est passible d'avertissements, de confiscations, de révocation d'enregistrements et de permis, d'amendes, ou même d'une période de détention administrative pouvant aller jusqu'à 15 jours. Entre l'immense portée de la loi et les nouvelles responsabilités dévolues aux USP et aux OGE, on peut se demander si les organismes étatiques en charge de l'enregistrement et de la supervision des ONG étrangères auront les capacités et les effectifs pour absorber cette charge supplémentaire de travail administratif. L'augmentation soudaine de la charge de travail, ajoutée à la mise en œuvre décentralisée de la loi par les gouvernements locaux, pourrait finalement conduire à ce que son application soit sélective et arbitraire. Ce qui, en fin de compte, ébranlerait l'État de droit au lieu de le renforcer, comme se prévalait de le faire la loi à l'origine.

Mais cette loi aura surtout un impact sur la survie des ONG et sur leurs partenariats locaux. Pour garder un pied en Chine, il est probable que de nombreuses ONG étrangères feront le choix d'éviter de mener des projets dans les domaines réputés sensibles, tels que les questions de défense des droits et de droit du travail. De plus, comme le fait remarquer le professeur Chan Kin-man, sociologue à la Chinese University of Hong Kong, les niveaux de supervision mis en place par la loi étoufferaient la coopération des ONG internationales avec des partenaires locaux, et les ONG étrangères enregistrées pourraient s'attirer des ennuis si elles travaillent avec des partenaires locaux non enregistrés [33]. D'un autre côté, la loi pourrait inciter les organisations étrangères qui ont des liens avec la Chine à s'autocensurer. Par exemple, les universités étrangères, qui relèvent du champ de la loi, pourraient censurer des universitaires ou des activités étudiantes pour éviter de contrarier le gouvernement chinois et s'assurer que le recrutement d'étu-

31. « Uncivil societies », *The Economist*, 13 septembre 2014, www.economist.com/news/leaders/21616952-illiberal-governments-are-blocking-activists-receiving-foreign-cash-liberal-ones-should-not (consulté le 3 juillet 2015).

32. Jennifer YJ Hsu et Reza Hasmath, « The Local Corporatist State and NGO Relations in China », *Journal of Contemporary China*, vol. 23, n° 87, 2014, p. 516-534.

33. Verna Yu, « Draft Chinese law puts NGOs' future on the line », *South China Morning Post*, 4 juin 2015, www.scmp.com/news/china/policies-politics/article/1816097/draft-chinese-law-puts-ngos-future-line (consulté le 25 juin 2015).

diants, les programmes d'échange, les partenariats entre écoles ou les campus satellites ouverts en Chine ne soient pas affectés par une éventuelle détérioration des relations. Les répercussions de la loi dépassent également les ONG étrangères. L'article 38, par exemple, dispose que « les individus, les personnes morales, et autres organisations de Chine continentale ne peuvent pas accepter de commissions et de financement d'ONG étrangères qui n'ont pas enregistré de bureau de représentation ou obtenu de permis d'activité temporaire, et ne peuvent représenter ni officiellement, ni officieusement, les ONG qui ne sont pas basées en Chine continentale dans la conduite de leurs activités ». Ceci signifie que les ONG chinoises, dont beaucoup travaillent sur un vaste éventail d'enjeux, de la protection de l'environnement à la défense des droits de l'homme, et qui sont soutenues par des activités de formation et des financements étrangers, ne pourront plus être financées par des ONG étrangères qui ne sont pas enregistrées. Le retrait de ces partenaires étrangers de Chine couperait certainement court aux financements et au transfert de connaissances dont dépendent fortement les ONG locales.

Les chambres de commerce et les entreprises se sont aussi beaucoup inquiétées des conséquences de la nouvelle loi sur les activités commerciales étrangères en Chine. Un groupe de 45 entreprises et organisations professionnelles américaines représentant plusieurs secteurs d'activités ont notamment signé une lettre exhortant le gouvernement chinois à modifier le projet de loi [34]. La lettre soutient que la portée de la loi est trop large, étant donné que la définition actuelle du terme ONG inclut les organisations commerciales, les chambres de commerce étrangères, les associations professionnelles, les universités et les organisations de protection de l'environnement, qui jouent un rôle fondamental dans l'activité quotidienne des entreprises étrangères. Le fait que la loi confie la gestion de ces groupes aux organes de sécurité publique a également suscité des inquiétudes sur le grave impact que cette disposition pourrait avoir sur les activités et opérations commerciales. Néanmoins, certains pensent que le projet de loi n'est pas aussi néfaste qu'il en a l'air. Dans un dialogue organisé par *ChinaFile*, Taisu Zhang, juriste à l'Université Duke, écrit que le projet de loi n'implique pas forcément une détérioration sérieuse du statut légal des ONG étrangères parce que « le spectre de l'interférence arbitraire de la police et des contrôles administratifs très ambigus a *toujours* plané au-dessus de la tête des ONG étrangères ». Cette loi permettrait à l'inverse « d'éliminer une partie des ambiguïtés qui subsistent sur des problèmes tels que l'enregistrement, et ne semble pas augmenter ou réduire le pouvoir des organes de sécurité publique de façon significative ». Bien qu'il reconnaisse le risque d'effet paralysant sur le corps social, il estime que ce projet de loi permettrait tout de même de réduire les coûts administratifs liés au fait de mener des activités en Chine, « dans la mesure où il fournit davantage de détails sur les obstacles juridiques et administratifs à surmonter » [35]. Zhang a peut-être raison d'un point de vue strictement juridique lorsqu'il soutient que des règles plus claires permettent d'abaisser les coûts administratifs, mais il semble ignorer l'augmentation des frais de fonctionnement qu'elle entrainerait, notamment par la lourdeur des procédures d'enregistrement et de supervision qu'elle crée, et des possibles coûts que la société civile locale devra payer si les partenaires étrangers décident de réduire ou d'interrompre leurs activités.

En fin de compte, l'aspect le plus discutable de la loi est son intention législative. Comme le dit Jia Xijin, chercheuse à l'université Tsinghua, d'un point de vue juridique il est assez inutile de séparer la question de la gestion des ONG étrangères de celle de la gestion des ONG locales – à savoir les organisations sociales (*shehui tuanti* 社会团体), les organisations à but non lucratif (*minban feiqiye* 民办非企业) et les fondations (*jijinhui* 基金会) – qui sont déjà toutes gouvernées par des lois qui leurs sont propres. Ce besoin de considérer les ONG étrangères comme une catégorie distincte, régie par un ensemble de règles différent, reflète donc le profond malaise du gouvernement chinois quant à la menace qu'elles représentent pour la sécurité nationale, sujet sur lequel il est en train de légiférer en parallèle. Jia soutient que si le but de la loi est de protéger la sécurité nationale, il serait préférable de promulguer une loi fondée sur le comportement des organisations plutôt que sur leur nationalité. Aucun amendement ne peut supprimer ou estomper un tel problème existentiel. Mais si le processus législatif devait se dérouler comme prévu, Jia estime qu'au moins un amendement semble indispensable : la loi doit au moins permettre de se pourvoir en appel lorsque la demande d'enregistrement est rejetée ou qu'elle n'est pas approuvée.

Bien que le projet de loi présenté en seconde lecture ait assoupli certaines dispositions de manière à autoriser les ONG étrangères à ouvrir des antennes avec l'autorisation du Conseil des Affaires d'État (pour tenir compte du fait que de nombreuses ONG qui travaillent dans le domaine de la science et de la technologie en ont déjà) [36], son contenu reste dans une large mesure identique à celui du projet précédent, et on ne s'attend pas à ce que des modifications radicales y soient apportées lors de la dernière lecture avant son adoption finale par le corps législatif, attendue d'ici à la fin 2015. Le 1er juillet, l'Assemblée nationale populaire a promulgué la loi sur la sécurité nationale, qui a élargi les pouvoirs de la sécurité d'État à de nombreux domaines, du cyberespace à l'Espace galactique. Un autre projet de loi sur la lutte contre le terrorisme est également envisagé. Sans parler, bien entendu, de la nouvelle loi sur la cybersécurité.

À l'heure où les ONG chinoises risquent d'être coupées de leurs partenaires étrangers, le gouvernement chinois propose de nouveaux règlements pour renforcer le pouvoir du Parti sur leurs opérations. Une nouvelle directive du bureau politique publiée en juin 2015 impose d'établir des cellules du Parti au sein de toutes les organisations associatives chinoises, comme le font déjà les administrations, les entreprises d'État et les entreprises privées – une mesure qui, pour beaucoup, traduit la volonté du Parti de renforcer son emprise sur la société [37]. Zhang Xixian, professeur à l'École centrale du Parti, a déclaré que le croissance constante du nombre d'ONG chinoises a poussé le gouvernement central à exiger qu'elles « établissent des cellules du Parti pour mieux guider leur développement », puisque celles-ci sont « davantage concentrées sur la nécessité de pousser l'organisation à adhérer aux valeurs fondamentales du Parti communiste » [38]. Auparavant, toutes les structures associatives étaient autorisées à établir des cellules du Parti.

34. Gillian Wong, « U.S. Business, Professional Groups Sign Letter Opposing Draft China NGO Law », *The Wall Street Journal*, 4 juin 2015, www.wsj.com/articles/u-s-business-professional-groups-sign-letter-opposing-draft-china-ngo-law-1433440263 (consulté le 25 juin 2015).
35. Taisu Zhang, « The Future of NGOs in China », *The ChinaFile*, 15 mai 2015, www.chinafile.com/conversation/future-ngos-china (consulté le 25 juin 2015).
36. « Draft law to protect overseas NGOs in China », *Xinhua*, 20 avril 2015, http://news.xinhuanet.com/english/2015-04/20/c_134165975.htm (consulté le 25 juin 2015).
37. « Communist Party seeks to bolster authority with new rule for branches across China », *South China Morning Post*, 30 mai 2015, www.scmp.com/news/china/policies-politics/article/1813133/communist-party-seeks-bolster-authority-new-rule (consulté le 25 juin 2015) ; cette directive est à rapprocher de la volonté d'établir des PONGO (Party Organised NGO), cf. Patricia Thornton, « The Advance of the Party: Transformation or Takeover of Urban Grassroots Society? », *The China Quarterly*, n° 213, 2013, p. 1-18.
38. « Zhonggong zhongyang mingque zai shehui zuzhi lingdao jiguan zhong sheli dangzu » (La direction centrale du Parti communiste chinois a clairement signifié sa volonté d'établir des cellules du parti au sein des organisations sociales), *Xinhua*, 30 mai 2015, http://politics.people.com.cn/n/2015/0530/c70731-27078843.html (consulté le 3 juillet 2015).

Dorénavant, elles seront obligées de le faire, bien que la teneur exacte des mesures qui seront prises pour la mise en œuvre de cette réforme n'ait pas encore été clarifiée.

Conclusion

Pour l'instant, il est peu probable que la société civile chinoise insuffle un nouvel élan aux réformes politiques. Comme le montrent les récentes offensives du gouvernement Xi contre la société civile, l'espace nécessaire à une participation civique modérée et réformiste est en train de se restreindre, et les phases de relâchement sont devenues une exception plutôt qu'une partie d'un cycle alternatif. Avec la promulgation d'une nouvelle loi sur les ONG étrangères, la répression ciblée, qui provoque des réactions violentes aussi bien à l'étranger qu'à l'intérieur du pays, sera complétée par un arsenal juridique plus systématique, qui intensifiera le contrôle du Parti sur les activités de la société civile liées à des organisations à but non lucratif étrangères. De la même manière, la nouvelle directive ordonnant aux associations chinoises de se doter d'une cellule du Parti va affirmer son contrôle sur une société civile de plus en plus étendue.

La seule raison de rester optimiste est que la société civile chinoise est suffisamment tenace et dotée d'une capacité d'adaptation pour éviter les opérations de répression et contourner les obstacles. Le mouvement féministe par exemple, composé d'un réseau informel de militants et d'intellectuels qui utilisent l'Internet et les réseaux sociaux pour faire progresser leur cause et développer leurs réseaux, témoigne de l'apparition d'une société civile organisée en réseaux, différente de la forme traditionnelle de la société civile fondée sur des ONG et des militants individuels. L'absence de structure organisationnelle formelle et le fait qu'aucun représentant ne puisse être tenu pour responsable, rendent ces réseaux très flexibles et leur donnent une certaine fluidité qui les rend bien plus difficiles à localiser et à réprimer. Ces changements vont certes générer de nouvelles dynamiques de participation civique, mais au vu de l'emprise croissante du Parti et des nouvelles restrictions, ils s'effectueront certainement lentement, sur une longue période de temps et de façon subtile.

Traduit par Jérémie Béja.

Samson Yuen est doctorant en science politique à l'université d'Oxford et assistant de recherche au CEFC (samson.yuen@sant.ox.ax.uk).

Cette synthèse de presse est compilée à partir d'une sélection des revues de presse bimensuelles du CEFC, disponibles sur www.cefc.com.hk.